

Semaine de la QVCT by PFRH

La PFRH propose de nombreux événements lors de la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) organisée du **15 au 19 juin 2026**.

A travers des webinaires, cafés et fresques de la prévention et de la santé, la PFRH invite les agents, débutants ou experts de la QVCT à une initiation aux enjeux de la démarche QVCT, à la découverte et au partage des bonnes pratiques et la création de liens entre acteurs engagés afin de poursuivre ces premières actions..

NOUVEAU

Semaine de la QVCT by PFRH
Découvrir, s'inspirer, échanger
Une semaine pour passer de l'intention à l'action !



Petit dej' de la QVCT
Lundi 15 juin
9h30 - 10h30
Parlons de la QVCT : historique, cadre légal, les thématiques, les grands principes de la démarche...
Pour tous les agents intéressés par la QVCT
Webinaire animé par la PFRH
Inscription : [Safire](#)

Tout ce qu'il faut connaître de la démarche QVCT
Mardi 16 juin
10h - 12h
Présentation des principes et méthode de la démarche QVCT avec un zoom sur les EDT (espace de discussion sur le travail). Illustration par un cas concret.
Pour les managers et les acteurs de la QVCT, débutants ou experts
Webinaire animé par l'ARACT des Pays de la Loire
Inscription : [Safire](#)

**Fresque de la prévention et de la santé au travail**
Mercredi 17 juin
8h45 - 12h30
Un atelier ludique et coopératif de sensibilisation pour comprendre les enjeux de la QVCT et identifier les actions à mettre en œuvre dans son organisation.
Pour tous les agents intéressés par la QVCT
À Angers et Nantes (Préfectures)
Inscription Angers : [Safire](#)
Inscription Nantes : [Safire](#)

Café des acteurs de la QVCT
Vendredi 19 juin
13h30 - 14h30
Prenez votre café et rejoignez-nous pour partager des éléments du diagnostic régional, se connaître et échanger sur vos pratiques de la QVCT.
Pour les acteurs de la QVCT
Webinaire animé par la PFRH
Inscription : [Safire](#)

Semaine nationale de la QVCT
"Manager, c'est tout un travail !"
L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) à l'origine de la semaine de la QVCT propose des challenges, webinaires, etc..
[Le programme de la semaine](#)


QVCT : qualité de vie et des conditions de travail

[S'inscrire sur safire](#)
taper le mot-clés
«QVCT»

Rendez vous semestriel du réseau régional interministériel des facilitateurs de co-développement

Jeudi 21 mai, le réseau des facilitateurs.trices de co-développement, animé par la PFRH, s'est réuni pour son rendez-vous semestriel. Au programme : l'accueil des 10 nouveaux facilitateurs.trices formés.es cette année, un point sur les travaux en cours, et un temps dédié à un enjeu clé : la mesure d'impact du co-développement, avec l'appui du CECODEV.

Pourquoi mesurer l'impact du co-développement ?

La question de l'impact des méthodes, des formations et des usages prend une place croissante dans la sphère publique. Le co-développement n'est pas une simple mode ou un outil d'intelligence collective de plus. C'est une méthode aux effets multiples, particulièrement efficace lorsqu'elle s'intègre pleinement au système de management de l'organisation.

Pour mieux en saisir les bénéfices, nous avons identifié trois catégories d'impact :

- Impact individuel : développement des compétences, confiance en soi, autonomisation...
- Impact sur l'organisation : amélioration de la collaboration, culture de l'entraide, résolution de problèmes complexes...
- Impact sur la situation travaillée : solutions concrètes, prise de recul, innovation...



Cliquez sur l'image pour plus de lisibilité

Un temps convivial et productif

L'objectif de cette journée ? Allier efficacité et convivialité. Mission accomplie !



En bonus, les participant.es ont découvert le principe d'agentivité, particulièrement adapté au co-développement. En psychologie cognitive et en neurosciences, l'agentivité désigne le sentiment d'être l'auteur de ses propres actions. Elle correspond à la perception de soi comme source d'initiative et acteur du monde — et non comme simple spectateur des événements. Une notion qui résonne fortement avec les valeurs du co-développement, où chaque membre est acteur de son apprentissage et de ses solutions.

Prochaine étape : Poursuivre les travaux sur la mesure d'impact et intégrer ces réflexions dans les pratiques des facilitateurs.trices.

Besoin d'une place en crèche ? La SRIAS a des places pour vous, inscrivez-vous vite !

Il reste des places ! Plus que quelques jours pour faire une demande de réservation de berceaux pour les agents de l'Etat.

La commission Petite Enfance de la SRIAS se réunira le **mardi 9 juin** pour attribuer les derniers berceaux disponibles, pour les demandes d'accueil jusqu'au 1^{er} novembre 2026. Il est encore possible de déposer un dossier sur la plateforme [Mon Espace Crèche](#), jusqu'au **vendredi 5 juin inclus** ! N'hésitez pas à diffuser l'information.

Plus d'infos :
-> [Cartographie des crèches partenaires](#)
-> Prochaine commission d'attribution : **15 octobre 2026**
-> [Plus d'informations sur le site de la SRIAS](#)



Coup d'oeil au JO

Le Code Général de la Fonction Publique continue de s'étoffer avec la publication d'une nouvelle partie réglementaire par le [décret n° 2026-366 du 7 mai 2026](#) : livre IV sur les principes d'organisation et de gestion des RH.

Ce livre IV consacre une large partie à la formation professionnelle tout au long de la vie avec une **codification des dispositifs d'accompagnement des agents**, des actions et dispositifs de formation, des actions de formation professionnelle obligatoires ou proposées par l'employeur et enfin des dispositifs de formation mis en œuvre à l'initiative de l'agent.

A partir du 1^{er} août 2026, le livre IV du CGFP devient la référence à intégrer dans les visas des actes de gestion RH concernés.

UTILE : une [table de concordance](#) est consultable sur Légifrance pour vous retrouver plus facilement dans le CGFP les dispositions réglementaires qui figuraient dans les décrets abrogés par la codification, et inversement.

Pour rappel :

- Mise à jour de la partie législative en 2022
- Mise à jour de la partie réglementaire par décret 2024 et 2025
 - Livre Ier- Droits, obligations et protections
 - Livre II- Exercice du droit syndical et dialogue social
 - Livre III- Recrutement